INITIALES DU PRÉFET

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ARTHABASKA
QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Comité administratif de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska tenue le mardi 8 octobre 2024 à 8 h 00, au centre administratif de la MRC d'Arthabaska, situé au 150, rue Notre-Dame Ouest, à Victoriaville.

Sont présents à cette séance :

Kingsey Falls / M. Christian Côté
Sainte-Clotilde-de-Horton / Mme Julie Ricard
Sainte-Élizabeth-de-Warwick / Mme Claire Rioux
Sainte-Séraphine / M. David Vincent
Victoriaville / M. Antoine Tardif
Notre-Dame-de-Ham / M. Serge Tremblay

Est/sont absents à cette séance :

Saint-Rosaire / M. Harold Poisson

Étant tous membres du Comité administratif.

Sont également présents à cette séance:

M. Frédérick Michaud, directeur général et greffier-trésorier
Me Olivier Milot, greffier-trésorier adjoint

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Tous les membres présents reconnaissent que la présente séance est tenue conformément aux dispositions des règlements numéros 234, 292 et 307.

Le préfet, M. Christian Côté, maire de Kingsey Falls, préside la séance. Le directeur général et greffier-trésorier de la MRC d'Arthabaska, M. Frédérick Michaud, agit comme secrétaire de l'assemblée.

CA-2024-10-2354

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour de la présente séance ordinaire a été transmis à chacun des membres du Comité administratif par une correspondance du 2 octobre 2024.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3 - COMMUNICATIONS
4 - GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES
- **4.1** - Adoption des procès-verbaux - Séance ordinaire du Comité administratif du 10 septembre 2024
- **4.2** - Calendrier des séances du Comité administratif, du Conseil et des ateliers de travail du Conseil de la MRC d'Arthabaska pour l'année 2025 - Adoption
- **4.3** - Recours en lien avec la révision de la carte électorale du Québec - Appui et participation

5 - ADMINISTRATION ET TRÉSORERIE
- **5.1** - Rapport du directeur général et greffier-trésorier
- **5.2** - Contrat de déneigement 2024-2025 - Approbation de signature
- **5.3** - Priorisation des dossiers - Rapport du directeur général et du greffier-trésorier adjoint
- **5.4** - Contrat de financement temporaire pour le Projet éolien Arthabaska

Formules Municipales No 5614-A-PFST-Q (FLA 779)

INITIALES DU PRÉFET

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

6 - RESSOURCES HUMAINES

6.1 - Inspecteur.rice régional.e en bâtiment et en environnement - Ouverture de poste

6.2 - Chargé de projets en gestion des matières résiduelles - Confirmation d'embauche

6.3 - Directeur des finances - Confirmation d'embauche

6.4 - Lettre d'entente avec le syndicat modifiant l'application de la Convention collective visant à réduire la semaine de travail de l'employé 13-0053 - Autorisation

6.5 - Lettre d'entente avec le syndicat modifiant l'application de la Convention collective visant à réduire la semaine de travail de l'employé 13-0027 - Autorisation

7 - GESTION DU TERRITOIRE

7.1 - Aménagement

7.1.1 - Projet pilote de valorisation des eaux de pluie de bâtiments agricoles - Appui

7.1.2 - Projet provincial d'accompagnement à la formation, à la planification et au déploiement d'actions de gestion durable des eaux pluviales et de ruissellement au Québec - Appui et contribution

8 - GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

9 - DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

9.1 - Rapport de la direction du Service de développement des communautés

9.2 - Table intersectorielle régionale - Saines habitudes de vie du Centre-du-Québec (TIR SHV) - Rapport financier 2023-2024 - Dépôt et Ratification

9.3 - Alliance centricoise pour la solidarité et l'inclusion sociale (ACSIS) - Prolongation de projet

9.3.1 - Ensoleilvent - Projet « Unité de débordement Centre-du-Québec » - Avenant 3

9.4 - Alliance centricoise pour la solidarité et l'inclusion sociale (ACSIS) - Nouveau projet

9.4.1 - Organisme de récupération anti-pauvreté de l'Érable (ORAPÉ) - Projet « Érable-Récolte »

10 - TRANSPORT COLLECTIF

10.1 - Impression d'affiches et dépliants de transport collectif - Contrat de gré-à-gré

11 - ÉVALUATION

12 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

12.1 - Lettre du ministère de la Sécurité publique concernant l'édiction de la Loi sur la sécurité civile visant à favoriser la résilience aux sinistres - Dépôt

13 - CORRESPONDANCE

13.1 - Légion Royale Canadienne d'Arthabaska, Filiale 86 - Demande de soutien financier

14 - AFFAIRES NOUVELLES

15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Mme Claire Rioux, appuyée par Mme Julie Ricard, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que transmis en laissant ouvert les Affaires nouvelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

INITIALES DU PRÉFET

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

3 - COMMUNICATIONS

4 - GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

4.1 - Adoption des procès-verbaux - Séance ordinaire du Comité administratif du 10 septembre 2024

CA-2024-10-2355

Le procès-verbal de la séance ordinaire du Comité administratif de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska tenue le 10 septembre 2024 a été transmis au préfet et aux membres du Comité administratif par une correspondance du 2 octobre 2024.

Sur proposition de Mme Julie Ricard, appuyée par M. Antoine Tardif, il est résolu que le directeur général et greffier-trésorier soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que transmis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2024-10-2356

4.2 - Calendrier des séances du Comité administratif, du Conseil et des ateliers de travail du Conseil de la MRC d'Arthabaska pour l'année 2025 - Adoption

Sur proposition de M. Antoine Tardif, appuyée par Mme Claire Rioux, il est résolu que le calendrier des séances ordinaires du Comité administratif, du Conseil et des ateliers de travail de la MRC d'Arthabaska pour l'année 2025 soit adopté comme suit :

COMITÉ ADMINISTRATIF Séance : 8h	CONSEIL Huis clos : 17h - Séance : 19h	ATELIER DE TRAVAIL Séance : 17h
Mardi 21 janvier 2025 Mardi 11 février 2025 Mardi 11 mars 2025 Mardi 8 avril 2025 Mardi 6 mai 2025 Mardi 10 juin 2025 Mardi 19 août 2025 Mardi 9 septembre 2025 Mardi 7 octobre 2025 Mardi 11 novembre 2025	Mercredi 19 février 2025 Mercredi 26 mars 2025 Mercredi 16 avril 2025 Mercredi 21 mai 2025 Mercredi 25 juin 2025 Mercredi 27 août 2025 Mercredi 17 septembre 2025 Mercredi 15 octobre 2025 Mercredi 26 novembre 2025 (budget) Mercredi 10 décembre 2025 (Huis clos : 13 h et séance 15 h)	Mercredi 29 janvier 2025 Mercredi 19 mars 2025 Mercredi 14 mai 2025 Mercredi 18 juin 2025 Mardi 23 septembre 2025 Mercredi 19 novembre 2025

À noter que l'heure de l'atelier de travail du 18 juin 2025 est à confirmer avec les membres du Conseil lors de la séance du 16 octobre 2024.

ADOPTÉE À L'UNAIMITÉ

CA-2024-10-2357

4.3 - Recours en lien avec la révision de la carte électorale du Québec - Appui et participation

ATTENDU QUE la circonscription de Johnson est particullèrement désavantagée, avec une sous-représentation dépassant le seuil légal de 25 %, de ce fait, la valeur moyenne du vote des électrices et des électeurs de notre région s'en trouve proportionnellement diminuée;

ATTENDU QUE des travaux de la Commission de la représentation électorale (la « Commission ») étaient en cours en lien avec la révision de la carte électorale;

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec a décidé de reporter à 2030 la révision de la carte électorale;

ATTENDU QUE notre région est impactée par l'arrêt des travaux de la Commission;

Formules Municipales No 6814-A-PFST-Q (FLÂ 779)

INITIALES DU PRÉFET

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

ATTENDU la possibilité de se joindre à un regroupement de personnes, organismes et municipalités également impactées par l'arrêt des travaux de la Commission pour la révision de la carte électorale, afin d'entreprendre un pourvoi en contrôle judiciaire;

ATTENDU la volonté de créer un fonds régional entre les 5 MRC qui participent à ce recours;

ATTENDU la résolution numéro 2024-09-07 de la Table des MRC du Centre-du-Québec, adoptée le 19 septembre 2024, dans laquelle il est indiqué:

« EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Lucie Allaire, mairesse de la Ville de Drummondville et appuyé par Line Fréchette, préfète de la MRC Drummond et unanimement résolu par les membres :

- *de participer au pourvoi en contrôle judiciaire en lien avec la révision de la carte électorale du Québec ;*
- *que la Table des MRC y participe à titre de codemanderesse, conditionnel à l'acceptation des 5 MRC de contribuer au fonds régional à hauteur de 2 000 $ / MRC qui y participent pour un montant total de 10 000 $ plus les taxes applicables ;*
- *de mandater le cabinet d'avocat Prévost Fortin Daoust S.E.N.C.R.L (PFD Avocats) afin de représenter la Table des MRC à titre de codemanderesse dans ce recours.»;*

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Antoine Tardif, appuyée par Mme Claire Rioux, il est résolu:

QUE la MRC d'Arthabaska participe au pourvoi en contrôle judiciaire au sein du groupe "Table des MRC";

QUE la MRC d'Arthabaska participe à la hauteur de 2 000 $ au pourvoi;

QUE Mme Stéphanie Lacoste soit mandatée comme porte-parole des communications pour le Centre-du-Québec et signataire pour le dossier;

QUE le tout soit financé à même le compte de grand livre *GL02-130-00-314 Administration générale - Financement et dons - Table des MRC du Centre-du-Québec* pour l'année en cours.

ADOPTÉE À LUNANIMITÉ

5 - ADMINISTRATION ET TRÉSORERIE

5.1 - Rapport du directeur général et greffier-trésorier

Le directeur général et greffier-trésorier fait état des dossiers en cours

Éolien : Le directeur général fait état des avancements du dossier financement temporaire du dossier éolien. Le financement temporaire sera présenté au Comité administratif pour recommandation au Conseil. La nation W8banaki a été rencontrée et les discussions sont bonnes. On peut entrevoir une entente cadre qui précèderait une entente commerciale. Aussi, il est proposé d'annuler la rencontre du 23 octobre du Comité de développement énergétique faute de développements suffisants.

Gesterra : Pour appliquer le plafond édicté dans notre PGMR, on devra voter un règlement édictant le droit de regard. L'avis de motion et le dépôt de ce règlement se feront à la prochaine séance ordinaire du Conseil. Le préfet fait état des progrès dans le dossier de la vente de Gesterra.

Budget : Les travaux de préparation du budget 2025 avancent bien. Les travaux de mise à niveau et de mise à jour des fichiers de calcul sont terminés et on pourra passer en phase de planification à proprement parler.

5.2 - Contrat de déneigement 2024-2025 - Approbation de signature

INITIALES DU PRÉFET

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

CA-2024-10-2358

ATTENDU les démarches de monsieur Nicolas Henri consignées au formulaire déposé au soutien de la présente;

ATTENDU l'offre de service de "Au fil des saisons" qui se détaille comme suit :

Objet	Coût (excl.tx)
Déneigement mécanique	2 800 $ (forfaitaire)
Pelletage	1 200 $ (forfaitaire)
Épandage d'abrasifs	125 $ (à demande)
Voyage de neige (10 roues)	125 $ (à demande)

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Julie Ricard, appuyée par M. David Vincent, il est résolu d'octroyer le contrat de déneigement du centre administratif de la MRC à "Au fil des saisons" pour une somme forfaitaire de 4 000$, plus les taxes applicables et que le tout soit financé à même le budget d'entretien du centre administratif de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 - Priorisation des dossiers - Rapport du directeur général et du greffier-trésorier adjoint

Le directeur général et greffier-trésorier et le greffier-trésorier adjoint présentent leurs observations et plans concernant l'optimisation des dossiers:

Administration : Le directeur général présente les propositions en cours et à venir. On remarque notamment le retrait du rôle de fiduciaire de l'Alliance centricoise pour la Solidarité et de la Table intersectorielle régionale en saines habitudes de vie, un élargissement des délégations aux cadres concernant le pouvoir de dépenser, ainsi qu'une procédure entourant les communications et les convocations du Conseil. On prévoit aussi évaluer les besoins en soutien administratif une fois l'optimisation complétée.

L'embauche d'une nouvelle ressource dans le département des finances, l'accompagnement stratégique à l'externe jusqu'à la fin de Gesterra et des changements au niveau des locations de salles sont proposés pour approbation au Comité. Il est convenu avec le Comité que par mesure d'efficacité les réunions d'équipe de la MRC et les rencontres de directions générales de la région auront dorénavant lieu au Quality Inn de Victoriaville.

Greffe : Le greffier-trésorier adjoint présente ses observations relatives au greffe. Les 3 grands axes d'action du greffe sont : officier public, responsable de l'information et responsable de la gestion contractuelle. Les composantes légales obligatoires et les composantes organisationnelles de ces 3 axes sont présentées au Comité. Une matrice force/faiblesse/opportunité/menace est ensuite présentée pour mettre en perspective la situation stratégique du service du greffe. Les actions en cours et à venir sont présentées : commencer un inventaire complet des obligations légales et commencer la rédaction d'une politique de gestion de l'information. Les mesures suivantes sont déjà en cours d'implantation : renforcement de la gestion de l'information, retrait partiel du greffier-trésorier adjoint dans les dossiers de Gesterra et du projet éolien, implantation d'un programme de formation en gestion de l'information, règlement élargissant le pouvoir de dépenser des cadres et augmentation du temps d'adjointe réservé.

Les deux mesures nécessitant l'approbation budgétaire pour 2025 sont le service d'accompagnement en gestion de l'information et la rénovation de la voûte du rez-de-chaussée du centre administratif. Les membres du Comité manifestent leur accord à voir ces mesures figurer sur le budget de l'année 2025.

5.4 - Contrat de financement temporaire pour le Projet éolien Arthabaska

Formules Municipales No 6614-A-PFST-O (FLA 779)

INITIALES DU PRÉFET

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Le Comité assiste à une présentation par la FQM en collaboration avec Deloitte sur les divers scénarios envisageables dans le dossier du financement temporaire du projet éolien. Il est entendu que des informations supplémentaires seront communiquées et que le tout soit présenté à la séance du Conseil de novembre 2024.

6 - RESSOURCES HUMAINES

CA-2024-10-2359

6.1 - Inspecteur.rice régional.e en bâtiment et en environnement - Ouverture de poste

ATTENDU l'ouverture d'un poste d'inspecteur.rice régional.e en bâtiment et en environnement à temps plein pour 32 heures par semaine pour une durée d'environ 12 mois;

ATTENDU l'affichage à l'interne et à l'externe de ce poste;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Serge Tremblay, appuyée par M. Antoine Tardif, il est résolu :

QUE la MRC d'Arthabaska autorise l'ouverture de ce poste d'inspecteur.rice régional.e et autorise le directeur général et greffier-trésorier à former le comité de sélection;

QUE la MRC d'Arthabaska autorise l'embauche d'un.e inspecteur.rice régional.e et ce, tel que recommandé par le comité de sélection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2024-10-2360

6.2 - Chargé de projets en gestion des matières résiduelles - Confirmation d'embauche

ATTENDU l'ouverture d'un poste de chargé de projets en gestion des matières résiduelles à temps plein pour 35 heures par semaine;

ATTENDU l'affichage à l'interne de ce poste le 15 juillet 2024 en vertu de la Convention collective de travail, et dont la période pour postuler se terminait le 22 juillet 2024;

ATTENDU l'affichage à l'externe de ce poste du 15 juillet au 4 août 2024;

ATTENDU QUE les entrevues ont eu lieu le 23 septembre 2024;

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection ont arrêté leur choix sur Seydouna Mouhamed Sow;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. David Vincent, appuyée par M. Serge Tremblay, il est résolu:

QUE la MRC d'Arthabaska autorise l'embauche de Seydouna Mouhamed Sow au poste de chargé de projets en gestion des matières résiduelles à compter du 21 octobre 2024;

QUE le préfet, le directeur général et greffier-trésorier, et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la MRC d'Arthabaska, à signer tout document officiel s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2024-10-2361

6.3 - Directeur des finances - Confirmation d'embauche

ATTENDU l'ouverture d'un poste cadre de directeur.rice des finances à temps plein pour 35 heures par semaine;

ATTENDU l'affichage à l'externe de ce poste du 30 juillet au 25 août 2024;

INITIALES DU PRÉFET

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

ATTENDU QUE les entrevues ont eu lieu le 20 septembre 2024;

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection ont arrêté leur choix sur Simon Piché-Bilodeau;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Antoine Tardif, appuyée par Mme Claire Rioux, il est résolu:

QUE la MRC d'Arthabaska autorise l'embauche de Simon Piché-Bilodeau au poste de directeur des finances à compter du 21 octobre 2024;

QUE ce dernier soit autorisé à signer des chèques au même titre que le directeur général et qu'il soit pleinement autorisé à accéder pour le compte de la MRC aux services cliqSÉQUR du gouvernement du Québec;

QUE ce dernier soit autorisé à signer tous attestations, autorisations, cartes, formulaires électroniques, formulaires papier et consentements nécessaires aux services bancaires usuels, notamment avec la Banque de Montréal;

QUE le préfet, le directeur général et greffier-trésorier, et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la MRC d'Arthabaska, à signer tout document officiel s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2024-10-2362

6.4 - Lettre d'entente avec le syndicat modifiant l'application de la Convention collective visant à réduire la semaine de travail de l'employé 13-0053 - Autorisation

ATTENDU la demande de l'employé numéro 13-0053 concernant sa semaine de travail;

ATTENDU QUE dans un souci de répondre aux besoins de l'employé, il y a lieu pour la MRC d'Arthabaska d'acquiescer à cette demande et ce, pour une période allant jusqu'au 20 décembre 2024;

ATTENDU QUE dans ces circonstances, il y a lieu de produire une lettre d'entente qui sera annexée à la Convention collective de travail;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Julie Ricard, appuyée par M. Serge Tremblay, il est résolu :

QUE le Comité administratif autorise la MRC d'Arthabaska à prendre entente avec le Syndicat des salariés de la MRC d'Arthabaska (CSD) affilié à la Centrale des Syndicats démocratiques et l'employé numéro 13-0053;

QUE le préfet, le directeur général et greffier-trésorier, et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la MRC d'Arthabaska, à signer tout document relatif à cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2024-10-2363

6.5 - Lettre d'entente avec le syndicat modifiant l'application de la Convention collective visant à réduire la semaine de travail de l'employé 13-0027 - Autorisation

ATTENDU la demande de l'employé numéro 13-0027 concernant sa semaine de travail;

ATTENDU QUE dans un souci de répondre aux besoins de l'employé, il y a lieu pour la MRC d'Arthabaska d'acquiescer à cette demande et ce, pour une période allant jusqu'au 30 juin 2025;

Formules Municipales No 5614-A-PFST-O (FLA 779)

INITIALES DU PRÉFET

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

ATTENDU QUE dans ces circonstances, il y a lieu de produire une lettre d'entente qui sera annexée à la Convention collective de travail;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Julie Ricard, appuyée par M. Serge Tremblay, il est résolu :

QUE le Comité administratif autorise la MRC d'Arthabaska à prendre entente avec le Syndicat des salariés de la MRC d'Arthabaska (CSD) affilié à la Centrale des Syndicats démocratiques et l'employé numéro 13-0027;

QUE le préfet, le directeur général et greffier-trésorier, et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la MRC d'Arthabaska, à signer tout document relatif à cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7 - GESTION DU TERRITOIRE

7.1 - Aménagement

CA-2024-10-2364

7.1.1 - Projet pilote de valorisation des eaux de pluie de bâtiments agricoles - Appui

ATTENDU QUE l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement présente une demande d'appui pour son projet-pilote de valorisation de l'eau de pluie des toits des bâtiments agricoles pour l'approvisionnement en eau des bovins laitiers et pour documenter l'effet de cette consommation sur la production laitière;

ATTENDU QUE la MRC reconnait l'importance de l'enjeu de l'eau, particulièrement pour l'approvisionnement de qualité et en quantité suffisante à des fins agricole;

ATTENDU QUE ces enjeux sont en lien avec les objectifs du Plan de développement de la zone agricole;

ATTENDU QUE le projet proposé fournira des informations et des données importantes qui permettront de prioriser collectivement les actions à déployer pour une gestion efficace et durable des eaux pluviales et des risques associés à notre territoire;

ATTENDU la signature par le directeur général d'une lettre d'appui au projet datée du 8 octobre 2024;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Serge Tremblay, appuyée par Mme Claire Rioux, il est résolu de ratifier la signature de la lettre d'appui au projet mentionné en rubrique par le directeur générale le ou vers le 8 octobre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2024-10-2365

7.1.2 - Projet provincial d'accompagnement à la formation, à la planification et au déploiement d'actions de gestion durable des eaux pluviales et de ruissellement au Québec - Appui et contribution

ATTENDU QUE le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ) en collaboration avec les autres organismes de bassins versants du Québec a sollicité la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska en vue d'obtenir une lettre d'appui et une contribution au programme Action-Climat Québec, lequel permettra de développer et de consolider la connaissance des processus et enjeux de ruissellement et de gestion durable des eaux pluviales (GDEP) sur le territoire;

ATTENDU QUE ce programme permettra de fournir aux acteurs de la planification territoriale les connaissances et les outils pour une meilleure gestion des eaux de ruissellement, d'établir un diagnostic et une stratégie de gestion des eaux à l'échelle de la MRC;

INITIALES DU PRÉFET

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

ATTENDU QUE cela permettra également de mobiliser, déployer et suivre la mise en œuvre des plans de gestion des eaux pluviales;

ATTENDU QUE nous subissons des enjeux liés à la gestion des eaux de ruissellement, notamment des surverses de plus en plus fréquentes, des débordements d'égouts, des inondations des routes en raison de pluies diluviennes ou des difficultés d'approvisionnement en eau potable causées par l'amplification des étiages;

ATTENDU QUE ces enjeux doivent être abordés dans le cadre de l'élaboration du plan climat de la MRC d'Arthabaska;

ATTENDU QUE le projet proposé fournira des informations et des données importantes qui permettront de prioriser collectivement les actions à déployer pour une gestion efficace et durable des eaux pluviales et des risques associés à notre territoire;

ATTENDU QUE le projet demande un appui financier de 1 000 $ et un temps-ressource d'environ 25 heures;

ATTENDU QUE le financement est admissible à titre de dépense dans l'enveloppe budgétaire prévue pour l'élaboration du plan climat et que le temps demandé sera assumé par le chargé de projet du plan climat actuellement en poste à la MRC;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Serge Tremblay, appuyée par Mme Claire Rioux, il est résolu :

QUE le Conseil de la MRC d'Arthabaska offre son appui au projet provincial d'accompagnement à la formation, à la planification et au déploiement d'actions de gestion durable des eaux pluviales et de ruissellement au Québec (GDEP);

QUE la MRC d'Arthabaska s'engage à soutenir et participer au projet en apportant une contribution monétaire de 1000 $ et un temps-ressource d'environ 25 heures;

QUE la MRC d'Arthabaska, grâce à cet appui et cette contribution, bénéficiera des extrants suivants pour l'ensemble de notre territoire :

- Une formation sur la culture de l'hydrologie des bassins versants;
- Un diagnostic des enjeux de gestion des eaux de ruissellement;
- Un diagnostic GDEP;
- Un plan d'action GDEP priorisé;
- Accompagnement par les OBV dans le déploiement des activités du plan d'action et suivi de mise en œuvre.

QUE le financement requis de 1 000 $ soit pris à même l'enveloppement budgétaire en provenance du ministère et prévu pour l'élaboration du plan climat de la MRC d'Arthabaska;

QUE le préfet, le directeur général et greffier-trésorier, et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la MRC d'Arthabaska, à signer tout document relatif à ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 - GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

9 - DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

9.1 - Rapport de la direction du Service de développement des communautés

La directrice du développement des communautés fait état de l'avancement des travaux de son département :

<u>Fonds pour la Semaine québécoise des rencontres interculturelles 2024 - Dépôt de projets :</u>

L'appel de projets a été lancé le 8 juillet 2024 et sept projets admissibles sélectionnés ont été déposés pour une demande totale de 21 823,91 $. Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration a approuvé les projets et subventionnera les projets

INITIALES DU PRÉFET

INITIALES DU SEC.-TRÉS

No de résolution ou annotation

à hauteur de 95% du montant total de l'activité. Les projets contribueront à : 1) valoriser la diversité, les échanges et le réseautage interculturels; 2) créer des occasions de rencontres et d'échanges entre les personnes immigrantes et les membres de la société d'accueil; 3) mettre en valeur la diversité culturelle et l'apport de l'immigration; 4) provoquer des interactions positives entre les citoyens de toutes origines et de tout groupe social; 5) reconnaître et promouvoir la pluralité sociale et culturelle.

Fonds région et ruralité volet 2 - Projets municipaux :

La directrice présente deux projets : Maddington Falls, projet « Sécurité dans les sentiers, toile solaire et rangement » et Saint-Christophe-d'Arthabaska, projet « Éclairage du parc Jimmy ». Elle fait état des sommes restantes dans les municipalités pour le FRR-V2 et souligne que plusieurs municipalités devront soumettre sous peu des projets. Sinon, le Conseil de la MRC devra statuer sur l'allocation des sommes résiduelles afin d'éviter qu'elles soient rappelées par le gouvernement du Québec.

L'état des sommes restantes dans l'enveloppe du FRR, volet 2, projets municipaux :

Municipalité/Ville	Montant FRR volet 2 restant
Daveluyville	8 702,61 $
Ham-Nord	9 838,28 $
Maddington Falls	19 613,40 $
Saint-Rémi-de-Tingwick	28 897,11 $
Saint-Rosaire	178 $
Saint-Samuel	57 197,63 $
Saints-Martyrs Canadiens	10 163,01 $

Fonds régions et ruralité volet 2 - Projet territorial :

Destination pour tous : Le projet consiste à structurer, développer et à mettre en valeur l'offre accessible de la MRC d'Arthabaska pour tous et en particulier les personnes en situation de handicap. Le projet permettra de sensibiliser et accompagner les entreprises à améliorer leur accessibilité, de former la communauté locale à l'accueil des personnes en situation de handicap, d'élaborer un plan d'action incluant les recommandations d'amélioration et de structurer l'offre, mettre en marché les circuits touristiques accessibles et faire rayonner la destination et son leadership. Il s'agit de la phase 1 du projet et 13 municipalités seront touchées. La contribution demandée au Fonds régions et ruralité (FRR) est de 65 800 $ sur un budget total de 94 000 $.

Transport collectif :

Contrat juridique pour la transition organisationnelle de Municar et Roulibus. Le comité de travail se réunit demain pour la présentation de l'offre de service de 3 firmes approchées pour réaliser un avis juridique sur le modèle de transition à privilégier ainsi que des heures d'accompagnement dans la transition.

CA-2024-10-2366

9.2 - Table intersectorielle régionale - Saines habitudes de vie du Centre-du-Québec (TIR SHV) - Rapport financier 2023-2024 - Dépôt et Ratification

Non validé par FM

ATTENDU la rencontre des membres de la Table intersectorielle régionale des saines habitudes de vie (TIR SHV) du Centre-du-Québec le 1er mai 2024;

ATTENDU QUE les membres de la TIR SHV du Centre-du-Québec ont adopté les documents transmis à M361, soit le rapport financier 2023-2024;

ATTENDU le dépôt du rapport financier et la ratification nécessaire par la MRC d'Arthabaska, fiduciaire de la TIR SHV;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Serge Tremblay, appuyée par M. David Vincent, il est résolu:

INITIALES DU PRÉFET

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

QUE le Comité administratif ratifie l'adoption par les membres de la TIR SHV du rapport financier 2023-2024 et autorise le directeur général à signer ledit rapport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 - Alliance centricoise pour la solidarité et l'inclusion sociale (ACSIS) - Prolongation de projet

CA-2024-10-2367

9.3.1 - Ensoleilvent - Projet « Unité de débordement Centre-du-Québec » - Avenant 3

(Dossier BH.10 Fonds québécois d'initiatives sociales Alliances)

ATTENDU QUE la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* (RLRQ, c. L-7) institue le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), lequel vise à soutenir financièrement des initiatives en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec a dévoilé le 10 décembre 2017 le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 (PAGIEPS), dans lequel il est prévu à la mesure 11, la poursuite des Alliances pour la solidarité sur l'ensemble du territoire québécoise;

ATTENDU QUE la Table des MRC du Centre-du-Québec a pris en charge la gestion des fonds octroyés par le ministre de l'Emploi et de la Solidarité pour la région administrative Centre-du-Québec dans le cadre des Alliances pour la solidarité;

ATTENDU QUE, en vertu de la résolution numéro CA-2018-09-1033, adoptée lors de la séance du Comité administratif du 12 septembre 2018, la MRC a accepté d'être le fiduciaire de la Table des MRC du Centre-du-Québec en ce qui a trait à la gestion du FQIS;

ATTENDU QUE, en vertu de la résolution numéro CA-2020-04-1408 adoptée lors de la séance du Comité administratif du 16 avril 2020, la MRC a choisi de déléguer la coordination de l'Alliance pour la solidarité au Comité régional en développement social (CRDS), qui pourra assurer une offre de service dans ce domaine;

ATTENDU QU'une entente ayant trait à une aide financière par la MRC à l'organisme Ensoleilvent dans le cadre d'un projet, intitulé « Unité de débordement Centre-du-Québe », déposé à l'Alliance centricoise pour la solidarité et l'inclusion sociale (ACSIS), a été signée en date du 25 décembre 2022;

ATTENDU QUE des avenants à l'entente ont été signés en vertu des résolutions numéros CA-2023-03-2013 et 2023-11-3017;

ATTENDU QUE les parties ont convenu d'amender ladite entente afin de prolonger le projet et allouer une extension qui s'étalera jusqu'au 31 octobre 2024 au plus tard, approuvé par la Table des MRC le 28 mars 2024 en vertu de la résolution numéro 2024-03-13;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Claire Rioux, appuyée par M. Serge Tremblay, il est résolu :

QUE l'entente intervenue le 25 décembre 2022 soit modifiée par un 3e avenant afin de prolonger la réalisation du projet au 31 octobre 2024;

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer tout document relatif à ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Formules Municipales No 5614-A-PFST-O (FLA 779)

INITIALES DU PRÉFET

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

9.4 - Alliance centricoise pour la solidarité et l'inclusion sociale (ACSIS) - Nouveau projet

9.4.1 - Organisme de récupération anti-pauvreté de l'Érable (ORAPÉ) - Projet « Érable-Récolte »

(Dossier BH.10 Fonds québécois d'initiatives sociales Alliances)

CA-2024-10-2368

ATTENDU QUE la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* (RLRQ, c. L-7) institue le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), lequel vise à soutenir financièrement des initiatives en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec a dévoilé le 10 décembre 2017 le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 (PAGIEPS), dans lequel il est prévu à la mesure 11, la poursuite des Alliances pour la solidarité sur l'ensemble du territoire québécoise;

ATTENDU QUE la Table des MRC du Centre-du-Québec a pris en charge la gestion des fonds octroyés par le ministre de l'Emploi et de la Solidarité pour la région administrative Centre-du-Québec dans le cadre des Alliances pour la solidarité;

ATTENDU QUE, en vertu de la résolution numéro CA-2018-09-1033, adoptée lors de la séance du Comité administratif du 12 septembre 2018, la MRC a accepté d'être le fiduciaire de la Table des MRC du Centre-du-Québec en ce qui a trait à la gestion du FQIS;

ATTENDU QUE, en vertu de la résolution numéro CA-2020-04-1408 adoptée lors de la séance du Comité administratif du 16 avril 2020, la MRC a choisi de déléguer la coordination de l'Alliance pour la solidarité au Comité régional en développement social (CRDS), qui pourra assurer une offre de service dans ce domaine;

ATTENDU la signature de l'avenant à l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité signé entre la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire, la Municipalité Régionale de comté d'Arthabaska et les représentants de la Table des MRC, ayant pour objet de modifier la contribution et la durée de l'entente administrative jusqu'au 31 octobre 2024;

ATTENDU QUE l'Organisme de récupération anti-pauvreté de l'Érable (ORAPÉ) a déposé une demande de financement pour le projet intitulé « Érable Récolte », au montant de 10 062,01 $, pour la période du 19 septembre 2024 au 31 octobre 2024;

ATTENDU QU'en vertu de la résolution numéro 2024-09-04 du Conseil d'administration de la Table des MRC du Centre-du-Québec adoptée le 25 janvier 2024, il est recommandé que la somme résiduelle de 10 062,01 $ du projet « Vivre ensemble » de l'Office régional d'habitation de L'Érable (ORHÉ) soit octroyé au projet « Érable Récolte » de l'Organisme de récupération anti-pauvreté de l'Érable (ORAPÉ);

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Claire Rioux, appuyée par M. Serge Tremblay, il est résolu :

QUE la MRC d'Arthabaska, en tant que fiduciaire de la Table des MRC du Centre-du-Québec, verse une aide financière à ORAPÉ pour le projet « Érable Récolte » de 10 062,01 $, provenant de la Fiducie du Fonds québécois d'initiatives sociales Centre-du-Québec, conformément aux dispositions de l'entente;

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer tout document relatif à ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

INITIALES DU PRÉFET

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

10 - TRANSPORT COLLECTIF

10.1 - Impression d'affiches et dépliants de transport collectif - Contrat de gré-à-gré

CA-2024-10-2369

ATTENDU QUE la MRC s'est dotée d'un budget récurrent annuel réservé dans le budget global pour financer des actions en transport collectif et adapté sur le territoire de la MRC à partir de 2024 sous la résolution 2023-08-2909;

ATTENDU QUE cette somme représente pour 2024 un montant de 109 560 $;

ATTENDU QUE le service d'une graphiste assure actuellement la réalisation d'affiche promotionnelle et d'un dépliant afin de mettre à jour l'information concernant l'offre en transport collectif et que la dépense a déjà été accordée dans le budget du Fonds de planification stratégique dans le projet pilote du transport collectif et adapté, résolution 2023-09-2946;

ATTENDU QUE l'affiche et le dépliant contribuent à la visibilité du service et en soutien à la promotion;

ATTENDU l'offre d'Imprimerie Héon et Nadeau prévoyant une dépense de 353 $, avant taxes, pour 500 impressions du dépliant;

ATTENDU QUE le comité de pilotage recommande un budget de 500 $ pour l'impression d'outils promotionnels;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Claire Rioux, appuyée par Mme Julie Ricard, il est résolu :

QUE la MRC d'Arthabaska octroie le contrat d'impression de dépliants contribuant à la visibilité du service et en soutien à la promotion à Imprimerie Héon et Nadeau, le tout pour un montant maximal de 500 $;

QUE cette dépense soit financée à même le budget MRC récurrent en transport collectif et adapté 2024;

QUE le préfet, le directeur général ou toute personne que ce dernier désignera à cette fin soient autorisés au nom de la MRC d'Arthabaska, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11 - ÉVALUATION

12 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

12.1 - Lettre du ministère de la Sécurité publique concernant l'édiction de la Loi sur la sécurité civile visant à favoriser la résilience aux sinistres - Dépôt

Le directeur général et greffier-trésorier dépose une lettre du ministère de la Sécurité Publique du Québec datée du 16 septembre 2024 relative à l'édiction de la *Loi sur la sécurité civile visant à favoriser la résilience aux sinistres*. Cette lettre fait état de l'obligation par la MRC de coordonner certaines activités de sécurité civile.

13 - CORRESPONDANCE

CA-2024-10-2370

13.1 - Légion Royale Canadienne d'Arthabaska, Filiale 86 - Demande de soutien financier

(Dossier BG.30 Divers organismes)

ATTENDU la demande de soutien financier de la Légion Royale Canadienne, d'Arthabaska, Filiale 86, pour leur campagne du Coquelicot et des oeuvres qu'ils patronnent;

Formules Municipales No 5614-A-PFST-Q (FLA 779)

INITIALES DU PRÉFET

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Antoine Tardif, appuyée par Mme Julie Ricard, il est résolu de verser une aide financière de 125 $ à la Légion Royale Canadienne d'Arthabaska, Filiale 86.

14 - AFFAIRES NOUVELLES

CA-2024-10-2371

15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Mme Julie Ricard, il est résolu que la séance soit levée à 11 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

_____

Préfet

_____

Directeur général et greffier-trésorier